Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue

2011-2014

Québec

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue a été élaboré par le Comité intersectoriel sur les gangs de rue et coordonné par la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique, sous la direction de :

Robert Lavertue, *coordonnateur du projet*

Auteurs

Patricia Bourque
Robert Lavertue

Avec la collaboration de

Alexandre Huard
Patricia Keable

Remerciements

Ce plan d'intervention a été rendu possible grâce à la participation des membres du Comité intersectoriel sur les gangs de rue. Soulignons la précieuse contribution de messieurs Charles Mailloux, Pierre-Paul Pichette, Philip Rousseau, Roger Carrière, Clément Laporte, Torben Borgers, Serges Bruneau et de mesdames Claire De Montigny, Élaine Raza, Sandra Duvers, Danielle Marquis, Audrey Turmel, Anne-Josée Roy.

Révision linguistique : Joane Marquis

Conception graphique : MiG concept

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à www.securitepublique.gouv.qc.ca.
Aucune reproduction de ce document ne peut être effectuée, en tout ou en partie, sans mention de la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
ISBN-13 : 978-2-550-64564-1 (version imprimée)
ISBN-13 : 978-2-550-64565-8 (PDF)
ISSN : 1911-6551 (version imprimée)
ISSN : 1911-656X (PDF)

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Mot du premier ministre V

Message du ministre de la Sécurité publique VII

Liste des acronymes IX

Élaboration du plan d'intervention 1

Avant-propos 2

Les principes directeurs 3

Les actions 5

Axe 1 : Répression 5

Axe 2 : Prévention et désaffiliation 8

Axe 3 : Recherche et analyse 14

Axe 4 : Formation et communication 16

Suivi et reddition de comptes 18

Principaux documents consultés 19

Mot du premier ministre

Le phénomène des gangs de rue constitue une importante source de préoccupations en matière de sécurité publique, tant pour les autorités politiques, judiciaires, communautaires que pour les citoyens. Le caractère public des actes commis par les membres de gangs ou par les jeunes associés de près ou de loin à ces groupes pose d'importants défis. En fait, le risque que représentent les gangs de rue requiert l'attention du gouvernement du Québec et appelle à des interventions permettant de prévenir et de contrôler ce phénomène.

Dans ce contexte, il est approprié de poursuivre et de compléter les initiatives mises en place au cours des dernières années en matière de répression et de prévention. Les changements apportés dans les façons d'intervenir s'apprécient par une meilleure compréhension du phénomène, une action plus adaptée, mais surtout par la concertation et la mobilisation des intervenants. Tous les efforts déployés pour lutter contre cette problématique démontrent que la criminalité associée aux gangs de rue et aux jeunes gravitant autour de ces groupes est inacceptable et qu'il faut continuer d'agir.

Il est essentiel d'offrir aux jeunes en difficulté les possibilités nécessaires pour qu'ils s'engagent dans une vie saine et enrichissante hors de la délinquance et des milieux criminels. Mettre nos jeunes en position de réussite, c'est agir concrètement afin qu'ils évitent de se joindre aux gangs et d'adopter des comportements qui auront un impact négatif sur le déroulement de leur vie. Au-delà des gangs de rue, il y a la communauté, l'école et la famille; il y a un monde de possibilités où tous ont leur place et peuvent contribuer à une société sécuritaire, tolérante et dynamique.

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 s'avère donc une autre disposition importante prise par le gouvernement du Québec en vue de favoriser le mieux-être de la population et des jeunes ainsi que pour prévenir la délinquance et la criminalité.

Jean Charest
Premier ministre du Québec

Message du ministre de la Sécurité publique

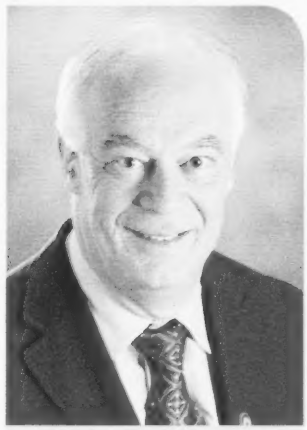

Les multiples manifestations du phénomène des gangs de rue témoignent de sa complexité et appellent à des stratégies d'intervention intégrées et structurées. L'expérience acquise au cours des dernières années a démontré que le décloisonnement des interventions en matière de gangs de rue est essentiel pour agir efficacement.

Le plan d'intervention est une stratégie qui permet de coordonner, de planifier et de guider l'action sur quatre niveaux d'intervention bien différents, mais complémentaires, à savoir la répression, la prévention et la désaffiliation, la recherche et l'analyse ainsi que la formation et la communication. C'est au moyen d'un tel plan que se développent des partenariats, des collaborations et des actions concertées non seulement entre les acteurs d'application de la loi, mais également entre ceux des milieux institutionnel et communautaire.

Le plan d'intervention réunit six ministères (Sécurité publique, Justice, Éducation, Loisir et Sport, Santé et Services sociaux, Immigration et Communautés culturelles ainsi qu'Emploi et Solidarité sociale), et des partenaires sectoriels tels que le Secrétariat à la jeunesse, le Service du renseignement criminel du Québec, la Ville de Montréal, le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, l'Agence des services frontaliers du Canada, des services de police et des organismes communautaires.

Seule l'action concertée de ces partenaires peut permettre de lutter efficacement contre le phénomène des gangs de rue et d'offrir le continuum de services nécessaires à la prise en charge des jeunes qui leur sont associés de près ou de loin.

Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique

Liste des acronymes

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada – région de Québec
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CELCO	Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
CIPC	Centre international pour la prévention de la criminalité
CICC	Centre international de criminologie comparée
CJ	Centre jeunesse
CJM-IU	Centre jeunesse Montréal – Institut universitaire
CNPC	Centre national de prévention du crime
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DGSC	Direction générale des services correctionnels
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
ERM-GDR	Escouade régionale mixte – gangs de rue
FCSQ	Fédération des commissions scolaires du Québec
FRQSC	Fonds de recherche du Québec – Société et culture
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
SACAIS	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SCQ	Services correctionnels du Québec
SM	Service de police municipal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SQ	Sûreté du Québec
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

Élaboration du plan d'intervention

Les travaux relatifs au plan d'intervention ont été menés par les membres du Comité intersectoriel sur les gangs de rue. Les organismes membres de ce comité ou ayant participé aux consultations sont :

- Agence des services frontaliers du Canada – région de Québec
- Association des directeurs de police du Québec
- Centre national de prévention du crime
- Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service du renseignement criminel du Québec
- Sûreté du Québec
- Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire
- Ville de Montréal

Avant-propos

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 permettra de poursuivre et de compléter les efforts visant à maintenir et à améliorer la concertation des intervenants et la coordination accrue de leurs initiatives pour prévenir et contrer le phénomène des gangs de rue. Il repose sur une approche équilibrée qui s'articule autour de quatre axes, soit la répression, la prévention et la désaffiliation, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication. Ce plan d'intervention se décline en 10 objectifs et 44 mesures proposant des avenues novatrices et prometteuses pour intervenir sur ce phénomène.

Il reprend le même cadre d'action que le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010. Celui-ci a posé les jalons d'une démarche structurée où se côtoient, de façon synergique, des mesures répressives et préventives, dans un continuum de services. Cette stratégie d'action détermine aussi les conditions essentielles de réussite, soit la coordination, la planification, la mobilisation et la concertation de l'ensemble des ministères, organismes et intervenants interpellés par le phénomène des gangs de rue. Dans la foulée des premières initiatives développées, rappelons le soutien donné au système pénal, aux organismes communautaires agissant en prévention de la délinquance, ou encore au Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour améliorer les connaissances sur le phénomène des gangs de rue. L'expérience acquise au cours des trois dernières années a démontré l'efficacité de ce type d'intervention et c'est pourquoi nous voulons continuer à soutenir les meilleurs programmes dans ce domaine.

Malgré l'importance des initiatives déjà réalisées pour agir sur le phénomène des gangs de rue, il est essentiel de poursuivre les efforts, compte tenu, d'une part, de l'impact de cette problématique sur le sentiment de sécurité de la population, et d'autre part, du caractère socialement inacceptable et souvent criminel des activités des gangs de rue. Leur criminalité, vécue quotidiennement, nécessite certes une affectation de ressources policières et judiciaires, mais également de programmes visant à maintenir le sentiment de sécurité et à mettre les jeunes en position de réussite.

Les partenaires engagés dans la lutte contre les gangs de rue souscrivent à la reconduction du plan d'intervention. Celui-ci assure le maintien d'une pression sur les gangs de rue et offre aux jeunes des perspectives autres que le milieu de la délinquance et de la criminalité. Il permet de poursuivre les actions visant à réduire la criminalité associée aux gangs de rue, à dissuader les jeunes à risque d'y adhérer et à aider les membres de gangs de rue à quitter cet univers.

Les principes directeurs

Cinq principes directeurs ont orienté et guidé les mesures déployées depuis 2007 dans le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue. Ces principes sont reconduits et seront appliqués dans la poursuite du plan d'intervention, car ils permettent de structurer et d'assurer une cohérence aux différentes initiatives mises de l'avant. Dans la mise en œuvre des actions, le ministère de la Sécurité publique s'assurera du respect de ces principes.

1. Une approche globale et concertée

Au Québec, malgré le travail considérable qui est accompli en prévention et en répression, la concertation entre les intervenants reste encore à parfaire. La collaboration et l'arrimage des initiatives sont considérés comme des aspects incontournables d'une stratégie efficace, ne serait-ce que pour favoriser une continuité des interventions et s'assurer de leur complémentarité. L'expérience acquise dans la lutte contre les gangs de rue indique clairement que les stratégies susceptibles d'engendrer des résultats bénéfiques sont celles qui s'inscrivent dans une démarche intégrée et structurée qui mobilise tous les intervenants concernés, provenant des milieux institutionnel, communautaire et judiciaire.

2. Une action à deux niveaux

Conformément à la volonté des participants, la stratégie adoptée comporte deux niveaux d'action. D'une part, elle comprend des initiatives gouvernementales permettant au ministère de la Sécurité publique et aux ministères concernés d'exercer un leadership plus affirmé dans la lutte contre le phénomène des gangs de rue. Les ministères visés par le plan d'intervention ont des champs d'intervention qui leur sont propres, mais complémentaires qui permettent d'agir sur différents facteurs de risque et de protection associés à la délinquance et aux gangs de rue.

D'autre part, le plan d'intervention comporte des stratégies de soutien aux communautés et aux intervenants désirant prendre part à la lutte contre ce phénomène. Comme l'indique la Politique ministérielle en prévention de la criminalité, les initiatives ciblant les causes sous-jacentes à un phénomène criminel doivent, avant tout, être ancrées au niveau local. Elles doivent en outre être adaptées au milieu propice à mobiliser la collectivité et être basées sur des partenariats durables. En ce sens, le plan d'intervention n'entend pas proposer des programmes partout au Québec, mais prévoit plutôt des mesures permettant de soutenir, dans les milieux les plus à risque, la mise en œuvre concertée de projets locaux ou régionaux.

3. Une combinaison de mesures répressives et préventives

En matière de lutte contre les gangs de rue, il importe que le plan d'intervention combine à la fois des mesures répressives et préventives. D'un côté, les actions dissuasives visent à freiner les activités des gangs bien établis, qui peuvent être considérés comme des organisations criminelles. Les programmes de prévention et les interventions jeunesse ne sont plus réellement adéquats pour ces gangs devant faire l'objet de mesures répressives ainsi que de mesures de réinsertion sociale appropriées. Toutefois, à plus long terme, les experts s'entendent pour dire que la clé du succès réside avant tout dans les actions préventives et communautaires qui permettent d'agir en amont du phénomène, en intervenant auprès des sujets plus jeunes et plus vulnérables par une approche de développement social. Ainsi, des solutions de rechange doivent leur être présentées, notamment par une approche visant le développement d'habiletés ou de compétences sociales, et par des activités permettant d'atteindre la clientèle à risque afin d'éviter qu'ils adhèrent à des bandes de jeunes délinquants ou à des gangs en émergence et qu'ils assurent ainsi une relève pour les gangs de rue majeurs.

4. Un plan d'intervention qui tient compte des outils déjà accessibles et de la réalité des différents partenaires

Le plan d'intervention favorise l'intégration des actions au sein des mécanismes déjà en place afin d'éviter la multiplication des structures et le redoublement des interventions et des démarches. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance que les mesures proposées fassent le lien avec les politiques en vigueur et qu'elles tiennent compte des réflexions en cours. De plus, elles doivent prendre en considération la mission de chaque partenaire et leur réalité respective.

5. Un plan d'intervention qui contribue aux autres mesures de prévention et d'intervention destinées à la jeunesse

Les jeunes qui éprouvent des difficultés sur les plans personnel, familial et scolaire peuvent se laisser influencer et effectuer ainsi des choix susceptibles de les mener vers des comportements à risque qui se traduiront, pour les uns, par des problèmes de dépendance ou de comportements autodestructeurs, alors que, pour d'autres, par l'adhésion à un groupe de pairs déviants.

Les facteurs associés à la délinquance sont non seulement diversifiés et nombreux, mais ils peuvent avoir des conséquences variées auprès des jeunes. C'est pourquoi les mesures présentées dans ce plan d'intervention s'ajoutent à un ensemble plus large de programmes ou de mesures auprès de la jeunesse qui relèvent de la compétence de différents partenaires gouvernementaux et communautaires, mais qui peuvent en définitive agir aussi sur le phénomène des gangs de rue.

Les actions

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 repose sur une approche intégrée et structurée qui s'articule autour de quatre axes, soit la répression, la prévention et la désaffiliation, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication.

AXE 1 : RÉPRESSION

Le premier axe comprend principalement des mesures de répression qui visent à réduire les activités criminelles attribuables aux gangs de rue ou, du moins, leur gravité. Elles utilisent habituellement tout le potentiel du système pénal afin de dissuader les membres de gangs qui seraient tentés de commettre des infractions et de réprimer ceux qui sont déjà passés à l'acte. Ces mesures peuvent, en outre, contribuer à dissoudre les gangs existants, à neutraliser leurs activités criminelles, voire à limiter leur influence néfaste auprès des jeunes, tout particulièrement ceux en difficulté.

Les activités répressives ne visent pas les causes de la formation ou de l'affiliation aux gangs, mais uniquement ses manifestations les plus visibles ou menaçantes, à savoir la violence et la criminalité. Les mesures proposées sont principalement orientées vers ce qu'il est convenu d'appeler les « gangs majeurs » et certains groupes émergents, parce qu'ils sont non seulement impliqués dans des activités criminelles d'envergure, mais aussi parce qu'ils exercent une influence auprès des adolescents les plus vulnérables qui s'identifient à leurs comportements.

Renforcer les mesures de lutte contre les activités criminelles des gangs de rue

Les mesures présentées sous ce premier objectif visent à conserver les structures policières et judiciaires mises en place par le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010. Ces structures ont maintenant atteint leur plein potentiel et permettent de lutter avec efficacité contre les gangs de rue. Ensuite, ces mesures ont pour particularité d'agir directement sur les membres de gangs de rue et les différents types de criminalité qui leur sont associés. Leur efficacité repose pour l'essentiel sur la concertation et la collaboration des différentes organisations d'application de la loi.

Objectif 1 : Renforcer les mesures de lutte contre les activités criminelles des gangs de rue

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
1.	Appuyer le travail des escouades mises en place pour lutter contre les gangs de rue.	SQ SPVM	ERM-GDR
2.	Soutenir sur le plan administratif le travail des forces policières dans la lutte contre les activités des gangs de rue.	SQ	MSP
3.	Maintenir et renforcer la coordination opérationnelle provinciale de la lutte contre les gangs de rue.	SQ	
4.	Faciliter et renforcer l'échange de renseignements sur les gangs de rue entre les agences d'application de la loi.	SRCQ	MSP SQ SPVM SM ASFC – région de Québec SCQ
5.	Favoriser le développement de personnes-ressources pouvant agir en tant que témoins experts en matière de gangs de rue devant les tribunaux.	DPCP	SRCQ
6.	Maintenir l'équipe de procureurs spécialisés dans les causes impliquant des membres de gangs de rue.	DPCP	SM SPVM SQ ERM-GDR

Réduire la commission de gestes de délinquance grave

Cet objectif englobe des actions qui vont au-delà de la lutte contre les gangs de rue pour s'attaquer à certaines manifestations contemporaines de la criminalité. Ces actions cherchent à réduire la commission de gestes de délinquance grave et à diminuer les activités de délinquants dangereux, dont les membres reconnus de gangs de rue.

i Objectif 2 : Réduire la commission de gestes de délinquance grave

MESURES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
7. Accroître le recours à des interdictions de territoire pour des individus membres d'une organisation telle que les gangs de rue.	ASFC–région de Québec	SM
8. Développer l'expertise et contribuer à la recherche de meilleures pratiques de répression quant à l'approvisionnement et à l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles.	SQ	CELCO Armes à feu

Contrer les conséquences négatives sur les Services correctionnels du Québec de la prise en charge d'une clientèle associée aux gangs de rue

La complexité du phénomène liée à l'imprévisibilité des comportements, au recours à la violence, à l'instabilité des membres au sein des gangs, à l'avènement de nouveaux gangs, à la fluctuation des diverses allégeances et aux rivalités entre les gangs n'est pas sans répercussion sur l'ensemble de la population confiée aux services correctionnels. Afin de limiter les effets négatifs, une connaissance du phénomène des gangs de rue et de ses différentes manifestations en milieu carcéral, une capacité à déceler rapidement les nouvelles tendances ainsi que des connaissances particulières en matière de traitement de l'information sont requises. Les membres de gangs de rue sont plus problématiques pour la gestion des risques sécuritaires en milieu de garde et de détention que les autres groupes criminels.

i Objectif 3 : Contrer les conséquences négatives sur les Services correctionnels du Québec de la prise en charge d'une clientèle associée aux gangs de rue

MESURES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
9. Limiter les conséquences de la prise en charge des personnes associées aux gangs de rue parmi la clientèle correctionnelle.	MSP-DGSC	SRCQ SM SQ SPVM
10. Consolider la structure de gestion du renseignement sécuritaire.	MSP-DGSC	SRCQ SM SQ SPVM

AXE 2: PRÉVENTION ET DÉSAFFILIATION

Les mesures de prévention et d'intervention proposées dans ce plan visent principalement à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à contribuer à leur désaffiliation. Dès lors, les mesures sont moins axées sur les « gangs de rue » eux-mêmes, que sur les jeunes qui les composent et leur environnement.

La prévention s'intéresse plus précisément aux facteurs de risque qui prédisposent les jeunes à adhérer aux gangs ainsi qu'aux facteurs de protection qui ont l'effet inverse. Les interventions se font, dans ce cas, essentiellement en amont du phénomène. L'action du gouvernement en prévention consistera à encourager et à soutenir la prise d'initiatives dans les communautés et à augmenter les capacités préventives dans trois secteurs ciblés comme étant prioritaires, à savoir la famille, le milieu scolaire et les milieux ethnoculturels.

En revanche, les mesures de désaffiliation se situent en aval du phénomène et s'adressent principalement aux jeunes membres de gangs de rue qui ont adopté un style de vie délinquant, mais qui voudraient s'en sortir, notamment grâce à des mesures qui stimulent le processus de réinsertion sociale.

Augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs de rue aux agissements criminels, c'est avant tout agir sur les facteurs de risque et de protection qui ont une influence sur l'adoption de comportements délinquants. Un jeune ne devient pas membre d'un gang de rue du jour au lendemain : il devient d'abord un délinquant, dont les comportements délictueux s'aggravent et lui ouvrent les rangs des gangs de rue. En matière de prévention, il importe donc d'agir précocement, en ayant la délinquance des jeunes pour cible, de manière à éviter cette possible escalade vers les gangs de rue.

La recherche et l'expérience accumulée au cours des dernières années démontrent que les jeunes au profil de délinquance grave, dont les membres de gangs, cumulent plusieurs facteurs de risque et ont moins été exposés à différents facteurs de protection. Ces facteurs peuvent être personnels, familiaux, sociaux et environnementaux. Pour intervenir sur ces facteurs, il faut développer des stratégies intégrées, travailler en partenariat et miser sur des mesures éprouvées.

Afin de poursuivre l'objectif d'augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, il importe de les soutenir afin qu'ils puissent élaborer des stratégies qui visent les facteurs en lien avec la délinquance des jeunes, qui font appel aux compétences de différents partenaires et qui recourent aux mesures les plus appropriées et les plus efficaces.

Objectif 4 : Augmenter la capacité d'intervention des milieux municipal et communautaire à prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
11.	Soutenir des stratégies d'intervention préventives permettant d'agir sur les facteurs de risque et de protection qui ont une influence sur l'adoption de comportements délinquants.	MSP	Ville de Montréal Comité interministériel de soutien aux différents programmes de financement en prévention de la criminalité SACAIS
12.	Soutenir des initiatives en prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue dans les principaux milieux à risque de la Ville de Montréal.	Ville de Montréal	MSP SPVM
13.	Soutenir la mise en place de projets de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des adolescents.	MSP	Comité interministériel de soutien aux différents programmes de financement en prévention de la criminalité SACAIS
14.	Soutenir des réseaux intersectoriels d'échange et d'information sociocommunautaires dans les milieux à risque sur la problématique des gangs de rue.	MSP	Table de concertation locale ou régionale
15.	Assurer une couverture supplémentaire de travail de proximité dans les milieux à risque.	MSP	SAJ

Augmenter la capacité d'intervention sur les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance dans les milieux ethnoculturel, scolaire et familial

Premièrement, les milieux ethnoculturels demeurent particulièrement vulnérables au phénomène des gangs de rue. Cette situation tient au cumul de facteurs de risque structurels, tels que la pauvreté socioéconomique de ces milieux et l'exclusion sociale, et par l'insuffisance de certains facteurs de protection, notamment en matière d'insertion socioprofessionnelle, d'encadrement familial ou de réseaux d'entraide. Malgré les initiatives développées au cours des dernières années, il importe de poursuivre la mise en place de mesures structurées qui permettent d'agir durablement sur la problématique de la délinquance des jeunes et des gangs de rue.

Deuxièmement, le milieu scolaire demeure le lieu privilégié afin de mener des activités de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes et d'intervenir de façon plus active auprès de ceux qui présentent des risques de délinquance et d'adhésion aux gangs ou, encore, des risques de victimisation. Si les premières années du plan d'intervention ont surtout permis d'instaurer des modalités d'intervention en milieu scolaire, il importe maintenant de déployer plus systématiquement des mesures de prévention appropriées à la réalité des jeunes et au contexte des écoles qu'ils fréquentent. La tâche est toutefois considérable, ne serait-ce qu'en raison du nombre d'écoles, de telle sorte qu'il convient de privilégier, dans un premier temps, les écoles les plus défavorisées ou qui se situent dans des milieux à risque.

Troisièmement, la famille est sûrement le plus important facteur de protection afin de contrer les risques de délinquance et d'adhésion des jeunes aux gangs de rue. Toutefois, l'expérience des dernières années démontre que les familles à risque sont difficiles à rejoindre et à impliquer dans des interventions préventives qui souvent se poursuivent sur de longues périodes. Pour y parvenir, des stratégies novatrices doivent à l'évidence être élaborées et mises en œuvre.

Pour atteindre l'objectif d'améliorer la capacité préventive de ces milieux, la concertation des différents partenaires et intervenants s'avère essentielle, afin de concevoir et de mettre en place des stratégies mieux intégrées de prévention et d'intervention auprès des jeunes.

Objectif 5 : Augmenter la capacité d'intervention sur les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance dans les milieux ethnoculturel, scolaire et familial

MESURES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
16. Offrir un soutien accru aux parents et aux jeunes issus des communautés culturelles par l'entremise des ressources qui travaillent auprès de ces communautés.	MICC	Organismes communautaires Partenaires privés Entreprises d'économie sociale
17. Favoriser l'insertion professionnelle de jeunes des minorités visibles et prévenir le développement de foyers de délinquance.	MICC	MESS MELS MAMROT Ville de Montréal Secteurs public, privé et communautaire
18. Intervenir auprès des jeunes filles des communautés ethnoculturelles vulnérables à l'échec scolaire et à différentes formes d'exploitation.	MICC	SCF MSSS MELS Organismes communautaires
19. Proposer des modèles positifs de Québécois de différentes origines pouvant avoir une influence auprès de jeunes des communautés culturelles.	MICC	MELS
20. Favoriser le partage d'information sur les activités visant à prévenir l'adoption de comportements délinquants en milieu scolaire.	MSP	Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire
21. Soutenir la mise en place d'une stratégie locale d'intervention en prévention et en traitement de la violence dans chaque école.	MELS	Écoles
22. Soutenir les milieux scolaires dans l'établissement de leurs besoins et dans la mise en place des actions reconnues comme étant efficaces pour prévenir et traiter les manifestations de la violence dans leur milieu.	MELS	MSP
23. Promouvoir une sexualité saine et responsable chez les jeunes.	MSSS	ASSS CSSS MELS INSPQ FCSQ Écoles primaires et secondaires CJQ ACJQ Organismes communautaires

Objectif 5 : Augmenter la capacité d'intervention sur les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance dans les milieux ethnoculturel, scolaire et familial (suite)

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
24.	Adapter des activités d'éducation à la sexualité auprès des jeunes du secondaire à des thématiques connexes à l'exploitation sexuelle.	MSSS	UQAM MSP CJM-IU MELS
25.	Évaluer le modèle d'entente sur la présence policière dans les établissements d'enseignement et, le cas échéant, apporter les adaptations nécessaires au modèle.	Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire	
26.	Soutenir une formation destinée aux parents sur les relations parents/enfants dans les milieux à risque.	MSP	MELS MSSS
27.	Informer les parents sur le phénomène des gangs de rue et les indices pouvant révéler que leurs jeunes sont susceptibles d'en faire partie.	MSP	Société de criminologie du Québec

Contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion sociale des membres de gangs de rue

L'une des réalisations parmi les plus novatrices du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 a été le développement d'une stratégie concertée de suivi intensif dans la communauté de jeunes contrevenants, de 15 à 25 ans, qui sont sentenciés pour des activités criminelles associées aux gangs de rue et qui sont à risque élevé de récidive. Ce plan d'intervention a également permis l'amélioration de l'expertise, facilitant la mise en place de nouvelles initiatives ou l'implantation élargie de certaines autres.

Les actions répressives entreprises depuis 2007 donnent des résultats, de telle sorte que le nombre de jeunes associés aux gangs de rue qui sont inculpés ou sentenciés est en croissance. Il importe d'offrir à ces jeunes un plus large éventail de services de désaffiliation et de réhabilitation, adaptés à leurs besoins, pour limiter les risques de récidive. Si la mise en place de ces services relève de la compétence des centres jeunesse et des services correctionnels, elle peut requérir la participation des services policiers, des procureurs et, même, d'organismes communautaires qui interviennent auprès de telles clientèles.

Objectif 6 : Contribuer à la désaffiliation et à la réinsertion sociale des membres de gangs de rue

MESURES	RESPONSABLES	PARTENAIRES
28. Soutenir le Programme de suivi intensif de Montréal – gangs de rue.	CJM-IU	Les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw MSSS CNPC MSP DPCP SPVM Organismes communautaires Ville de Montréal
29. Soutenir des interventions auprès de jeunes voulant sortir d'un gang de rue.	MSP	Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants
30. Améliorer les pratiques d'intervention auprès de délinquants membres de gangs de rue et à haut risque de récidive.	CJM-IU	Les centres de la jeunesse et de la famille Batshaw MSP FRQSC MSSS Milieu universitaire

AXE 3 : RECHERCHE ET ANALYSE

Les mesures de l'axe recherche et analyse doivent être en constante interaction avec les mesures des axes répression ainsi que prévention et désaffiliation. Par exemple, la quantité et la qualité des données recueillies à l'intérieur des interventions répressives permettront de produire et de diffuser de l'information sur les tendances du phénomène des gangs de rue. Les projets de prévention mis sur pied sont quant à eux de plus en plus influencés par les travaux de recherche et d'évaluation. Ainsi, tous les partenaires du plan d'intervention sont interpellés par les mesures proposées sous l'axe recherche et analyse qui vise essentiellement le développement et le transfert des connaissances en lien avec leurs pratiques.

Évaluer l'ampleur du phénomène des gangs de rue et surveiller plus étroitement son évolution sur le territoire du Québec

Afin de contribuer à l'orientation, non seulement des interventions policières et judiciaires, mais également des interventions préventives, il importe de développer les connaissances sur l'ampleur et l'évolution du phénomène des gangs de rue au Québec. Ainsi, il faut situer le phénomène et distinguer ces différentes manifestations, que ce soit au sein des gangs de rue majeurs ou émergents ou encore des bandes de jeunes. Il faut constamment mettre à jour les grandes tendances qui se dessinent, les projections qui peuvent être faites et les préoccupations actuelles des partenaires engagés dans la lutte contre les gangs de rue. Pour ce faire, il faut arriver à décrire le phénomène, à le comprendre, à l'interpréter, à le qualifier et à le quantifier. Ces efforts permettront de revoir et d'améliorer les pratiques afin qu'elles s'arriment aux manifestations contemporaines du phénomène.

Objectif 7 : Évaluer l'ampleur du phénomène des gangs de rue et surveiller plus étroitement son évolution sur le territoire du Québec

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
31.	Produire et diffuser deux fois par année un état de situation provincial sur le phénomène des gangs de rue destiné aux corps policiers et autres agences d'application de la loi.	SRCQ	SPVM SQ, SM MSP
32.	Mener une veille de l'actualité scientifique sur le phénomène des gangs de rue.	MSP	Milieu universitaire CIPC, CNPC
33.	Établir un mécanisme d'échange, de veille et de diffusion de l'information sur les tendances du phénomène des gangs de rue entre les agences d'application de la loi.	MSP	SPVM, SQ ERM-GDR SRCQ, DPCP MJQ, SCQ ASFC–région de Québec

Accroître les connaissances du phénomène ainsi que les meilleures pratiques dans le domaine

Plusieurs politiques publiques, programmes de répression, de prévention et de réhabilitation ont été expérimentés et mis en œuvre, au Québec et ailleurs dans le monde, afin d'agir sur les facteurs de risque et de protection propres au phénomène des gangs de rue et à la délinquance. Il apparaît aujourd'hui essentiel d'en faire une recension plus systématique et d'évaluer les plus prometteurs, de manière à dégager les pratiques répressives et préventives les plus efficaces et les mieux adaptées à la réalité des milieux à risque.

Objectif 8 : Accroître les connaissances du phénomène ainsi que les meilleures pratiques dans le domaine

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
34.	Analyser la problématique du recrutement de jeunes à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire de Montréal.	SPVM	MSP Ville de Montréal CIM-IU
35.	Approfondir la connaissance sur les risques de récidive et les besoins criminogènes spécifiques aux membres de gangs de rue et autres organisations criminelles confiés aux Services correctionnels du Québec.	MSP-DGSC	
36.	Mener une synthèse de connaissances sur le phénomène des gangs de rue.	MSP	FRQSC MSSS MESS Milieu universitaire
37.	Développer des connaissances sur les bonnes pratiques et sur les facteurs de risque et de protection liés à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.	MSP	FRQSC MSSS MESS Milieu universitaire
38.	Déterminer les besoins spécifiques de soutien et d'accompagnement des victimes d'actes criminels commis par des membres de gangs de rue.	MJQ	SPVM CIM-IU Milieu universitaire
39.	Déterminer le portrait et les trajectoires des adolescents contrevenants dans le système de justice pénale pour adolescents.	MSSS	FRQSC

AXE 4 : FORMATION ET COMMUNICATION

L'axe formation et communication vise à doter le ministère de la Sécurité publique et les partenaires du plan d'intervention d'outils de communication appropriés pour sensibiliser, informer et former les intervenants et les citoyens interpellés par le phénomène des gangs de rue. Il permet de contrecarrer la lecture médiatique du phénomène des gangs de rue et il rend accessible de l'information de qualité sur cette problématique. De plus, les mesures de l'axe formation et communication démontrent le leadership du gouvernement du Québec en matière de lutte contre le phénomène des gangs de rue.

Mieux outiller les intervenants devant interagir avec des jeunes impliqués dans des activités de gangs de rue ou susceptibles d'y être confrontés

Que ce soit sous forme de journées d'échanges, de colloques, de publications, de campagnes publicitaires, de contenus Internet ou par tout autre moyen de communication, cet objectif vise à favoriser un plus grand partage des pratiques, des expériences et des connaissances entre les intervenants qui agissent auprès de clientèles associées aux gangs de rue ou susceptibles de le devenir. Il vise aussi à faire la promotion des projets et des outils de prévention et de réhabilitation issus du plan d'intervention.

Afin de soutenir les intervenants, il importe de leur donner accès à de l'information pertinente et crédible sur les problèmes que peuvent vivre des adolescents associés aux gangs de rue ou à risque d'y adhérer. Ces jeunes peuvent être exposés à des problématiques liées à la santé mentale, aux dépendances, à la violence familiale, au décrochage scolaire, à la délinquance ou aux agressions sexuelles. Il devient alors fondamental de favoriser le partage des pratiques et des connaissances entre les intervenants de différents milieux. Des mécanismes d'échange doivent être mis en place afin de favoriser la circulation de l'information.

Objectif 9 : Mieux outiller les intervenants devant interagir avec des jeunes impliqués dans des activités de gangs de rue ou susceptibles d'y être confrontés

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
40.	Promouvoir les événements, les outils, les recherches, les statistiques et les programmes de financement en lien avec le phénomène des gangs de rue.	MSP	Partenaires du plan
41.	Soutenir une formation en matière de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.	MSP	
42.	Favoriser le partage des connaissances sur les gangs de rue auprès de différents partenaires.	MSP	Partenaires du plan

Améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur le phénomène des gangs de rue

Les activités des gangs de rue et leur présence au sein d'une communauté ont un effet négatif sur le sentiment de sécurité des citoyens. Cet état de fait est renforcé par l'impact médiatique des faits divers liés aux gangs de rue. Afin d'augmenter le sentiment de sécurité de la population, les partenaires engagés dans la lutte contre le phénomène des gangs de rue ont pour mission de rendre accessible une information cohérente et crédible sous forme de publications, de campagnes publicitaires ou de contenus Internet.

Objectif 10 : Améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur le phénomène des gangs de rue

MESURES		RESPONSABLES	PARTENAIRES
43.	Diffuser des contenus à l'intention des jeunes et des parents sur la délinquance et le phénomène des gangs de rue.	MSP	Partenaires du plan
44.	Produire et diffuser un bulletin d'information sur les gangs de rue.	MSP	Partenaires du plan

Suivi et reddition de comptes

Le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011-2014 réunit six ministères et plusieurs partenaires institutionnels et communautaires travaillant sur une stratégie intégrée et structurée axée sur la répression, la prévention et la désaffiliation, la recherche et l'analyse ainsi que la formation et la communication. Il est nécessaire que les partenaires du plan d'intervention se rencontrent périodiquement pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures déployées pour intervenir sur le phénomène des gangs de rue.

En conséquence, il est proposé de :

- maintenir le comité intersectoriel chargé de suivre l'implantation des mesures prévues au plan d'intervention, de prendre acte des difficultés d'implantation et de proposer les correctifs appropriés. Ce comité devrait se réunir minimalement deux fois par année et faire périodiquement rapport de l'avancement des travaux aux différents partenaires concernés;
- produire un bilan évaluatif des actions réalisées et documenter ses retombées.

Le Comité intersectoriel sur les gangs de rue veillera également à faire connaître et à diffuser le plan d'intervention dans l'ensemble des réseaux des ministères et organisations partenaires du plan. De plus, ses membres seront invités à participer au bilan évaluatif du plan d'intervention.

Principaux documents consultés

Boivin, R. 2009, « *Victimes des gangs : Un portrait de la criminalité violente des gangs de rue à Montréal* », Montréal, Service de police de la Ville de Montréal.

Centre national de prévention du crime. 2008, « *Facteurs de risque et de protection dans les familles et leurs effets sur la délinquance juvénile : qu'en savons-nous ?* », Ottawa, Centre national de prévention du crime.

Centre national de prévention du crime. 2007, « *Les gangs de jeunes au Canada : qu'en savons-nous ?* », Ottawa, Centre national de prévention du crime.

Centre national de prévention du crime. 2007, « *Les gangs de jeunes : les facteurs de risque favorisant l'adhésion* », Ottawa, Centre national de prévention du crime.

Centre national de prévention du crime. 2007, « *Les gangs de jeunes au Canada : un aperçu des programmes et pratiques* », Ottawa, Centre national de prévention du crime.

Centre national de prévention du crime. 2008, « *Programmes en milieu familial de prévention et de réduction de la criminalité juvénile* », Ottawa, Centre national de prévention du crime.

Girard, G. et K. Tétreault. 2007, « *Rapport d'évaluation du projet Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* », Montréal, Société de criminologie du Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec, 282 p.

Guay, J-P. et Gaumont-Casias, J. 2009, « *Le phénomène des gangs de rue au Québec : Vers le développement d'un cadre de mesure* », Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec, 64 p.

Howell, J.C., Moore, J.P., Egley, A. 2002, « *The Changing Boundaries of Youth Gangs* » Dans Gangs in America, sous la direction de C.R. Huff, vol. 3, p. 3-18, Californie, Sage Publications.

Klein, M. 1995, « *The American street gang : Its nature, prevalence, and control* », New York, Oxford University Press, 288 p.

Linden, R. « *Approche complète pour la gestion du problème des gangs de rue au Canada* », Université du Manitoba, document inédit.

Martel, G. 2008, « *Rapport final d'évaluation : Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?* », Montréal, Société de criminologie du Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec, 184 p.

Ministère de la Sécurité publique. 2008, « *Bulletin d'information 2009 sur la criminalité au Québec* », Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Sécurité publique. 2007, « *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010* », Gouvernement du Québec, 29 p.

Ministère de la Sécurité publique. 2001, « *Politique ministérielle en prévention de la criminalité : Pour des milieux de vie plus sécuritaires* », Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la Sécurité publique. 2008, « *Statistiques 2008 sur la criminalité au Québec* », Québec, Gouvernement du Québec.

Morselli, C. 2010, « *Inside Criminal Networks* », New York, Springer.

Prince, J. 2008, « *Intervenir auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue : un guide à l'intention des intervenants communautaires* », Montréal, Société de criminologie du Québec, ministère de la Sécurité publique du Québec, 38 p.

Rodriguez, C. 2007, « *Gang prevention and intervention programs* » Dans Encyclopedia of Gangs, sous la direction de D. Brotherton & L. Kontos, p. 71-74, Los Angeles, Greenwood Publishing Group.

Service canadien de renseignements criminels. 2006, « *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada en 2006* », Ottawa, Ontario.

Service canadien de renseignements criminels. 2010, « *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada en 2010* », Ottawa, Ontario.

Service du renseignement criminel du Québec. « *État de la situation sur les gangs de rue* », document inédit.

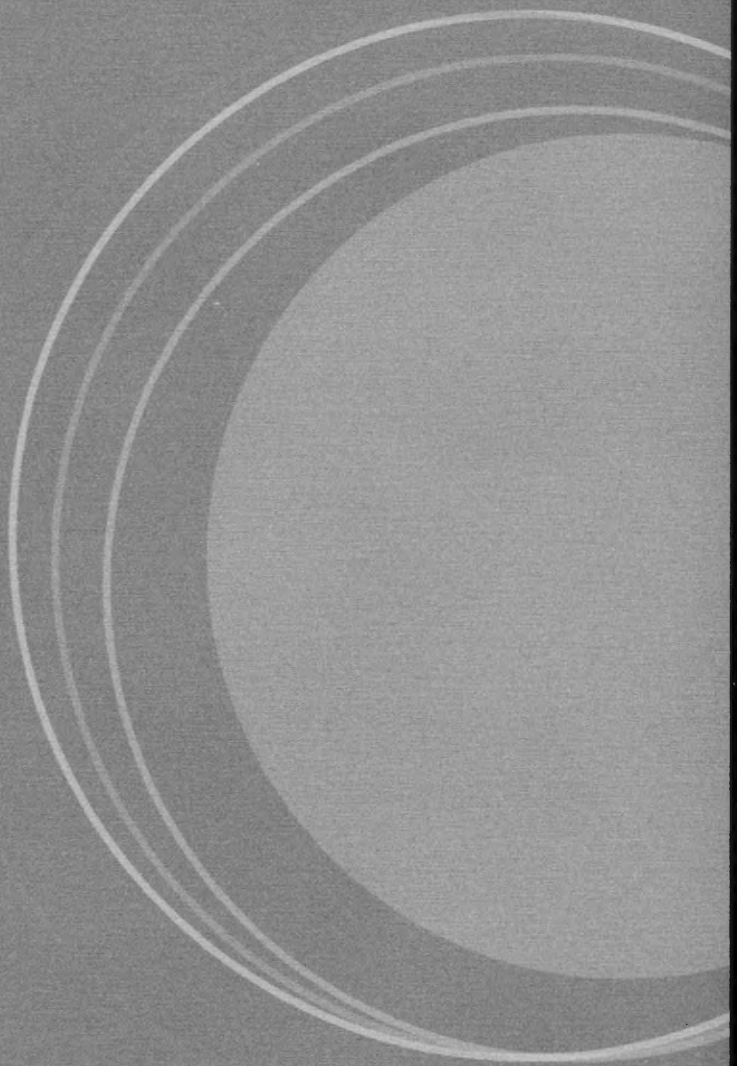

Sécurité publique
Québec